

## ANNULE ET REMPLACE LE REGLEMENT PARU LE 1<sup>er</sup> NOVEMBRE

### TNU (TROPHEE NATIONAL UFOLEP) 2016

#### CALENDRIER 2016

DATE	EPREUVE	DIFFICULTE	LIEU
Samedi 23 avril	La Gérard Simonnot	1	CHATEAUNEUF/CHARENTE (16)
Samedi 21 mai	L'Ékoï Tour	1	SOUBISE (17)
Dimanche 29 mai	Rando « La Pierre Jodet		VENDOEUVRES (36)
Samedi 4 juin	La Limousine	1	LIMOGES - PANAZOL (87)
Dimanche 19 juin	La BCE	2	OLORON STE MARIE (64)
Dimanche 3 juillet	Les Copains	2	AMBERT (63)
Samedi 20 août	La Paul Poux	1	ANAIS (16)
Dimanche 4 septembre	L'Écureuil	1	LA SOUTERRAINE (23)
<b>Difficulté 1 = Coefficient 1</b>		<b>Difficulté 2 = Coefficient 1,2</b>	

#### REGLEMENT

Ce Trophée comprend un classement **individuel dans chacune des 12 catégories** (pas de classement pour les Professionnels, les 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> catégories FFC, les tandems) et un **classement par équipes**. Il est organisé sous le contrôle de la Commission Nationale des Activités Cyclistes.

**Pour participer au TNU sur seule présentation de la licence, les licenciés UFOLEP doivent posséder une licence R5 et avoir déclaré les activités « Cyclospor (code : 26012) et/ou VTT Compétition (code : 26014) et/ou Épreuves combinées avec Activités Cyclistes ou VTT (code : 26022) ».**

**Pour participer au TNU, les licenciés UFOLEP ayant une licence R5 pour la pratique exclusive du cyclotourisme (code : 26013) et/ou de la randonnée VTT (code : 26046), devront présenter un certificat médical précisant « Non contre-indication à la pratique du cyclisme de compétition ».**

- Pour participer au TNU, les non - licenciés et les licenciés FFCT doivent produire un **certificat médical « d'aptitude à la compétition cycliste » datant de moins d'un an.**

- **Seules les personnes âgées d'au moins 17 ans au 31 décembre 2015, peuvent participer aux épreuves chronométrées quelle que soit la longueur du circuit, à condition de présenter une autorisation parentale.**

#### Règlement technique :

- **Tous les participants au TNU ET aux randonnées doivent OBLIGATOIREMENT porter un casque aux normes UCI (coque rigide).**

- **Sur les épreuves chronométrées du TNU sont interdits**

- . les guidons « type triathlète »
- . les guidons additionnels
- . les roues à bâtons et les roues non homologuées par l'UCI
- . les vélos couchés.
- . les caméras quel que soit le point d'ancrage

} Le matériel utilisé  
doit répondre  
aux normes UCI

- **Les voitures suiveuses des accompagnateurs des concurrents sont interdites** – Tout participant, suivi et /ou ravitaillé par un véhicule, sera déclassé.

## **TROPHEE PAR ÉQUIPE**

### **Article 1**

Ce trophée est ouvert à toutes les associations sportives françaises ou étrangères.

### **Article 2**

**Un seul classement / équipes sera établi.**

L'attribution des points ne tient compte que de la participation. **Chaque participant, marquera 1 point pour son équipe** qu'il ait participé à l'un **des circuits chronométrés ou à la randonnée.**

### **Article 3**

Ne sont pris en compte que les points marqués par un sociétaire ayant justifié de son appartenance à l'équipe, par la fourniture de la photocopie de sa licence où apparaîtra clairement **le nom de l'association et le cachet de celle-ci, et dont l'engagement aura été effectué sur le bulletin collectif prévu à cet effet.**

### **Article 4**

D'autre part, la « Pierre Jodet » qui était la plus ancienne épreuve du TNU (28<sup>e</sup> édition en 2015), ayant décidé de ne plus organiser de circuits chronométrés, mais de proposer une randonnée cyclotouriste, les présidents des épreuves comptant pour le TNU et les responsables nationaux ont décidé de faire de « La Pierre Jodet » un membre d'honneur et de la maintenir, à ce titre, dans le TNU exclusivement pour l'attribution de points aux équipes, dans les conditions spécifiées à l'article 3.

Tous les points marqués sur **chacune des 7 épreuves du TNU** sont comptabilisés, ainsi que les points marqués sur la randonnée « La Pierre Jodet ».

### **Article 5**

Il n'est pas obligatoire de participer à toutes les épreuves pour être classé. Toutefois un minimum de **4 résultats** est requis pour figurer au classement final.

### **Article 6**

En cas d'ex aequo, l'équipe ayant participé **au plus grand nombre d'épreuves** est classée en tête. En cas de nouvelle égalité, le plus **grand nombre de points marqués sur les deux épreuves de difficulté 2** (voir tableau) sera prépondérant.

### **Article 7**

**Les cinq premiers** du classement recevront un Trophée à l'issue de la dernière épreuve. Des séjours leur seront également offerts.

**La remise des récompenses individuelles et par équipes aura lieu à La Souterraine, le dimanche 4 septembre 2016, immédiatement après la proclamation des résultats de l'Écureuil ».**

### **Article 8**

Attention pour participer au classement par équipes, les clubs doivent OBLIGATOIREMENT s'engager sur chaque épreuve avec le **BULLETIN COLLECTIF** spécial à demander à chaque organisateur. **Tout concurrent engagé INDIVIDUELLEMENT ne sera pas pris en compte dans le classement par équipes.**

## TROPHÉE INDIVIDUEL

### Article 9

Les classements individuels du TNU sont ouverts à tous les concurrents régulièrement engagés, licenciés ou non (sauf Professionnels, 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> catégories FFC, tandems), âgés **d'au moins 17 ans au 31 décembre 2015**.

**Sur les épreuves chronométrées, les équipages tandems (route ou VTT) ne peuvent être composés que de personnes âgées d'au moins 17 ans au 31 décembre de l'année civile précédente ».**

**Les concurrents qui ne sont pas majeurs au jour de l'épreuve doivent obligatoirement fournir une autorisation parentale.**

### Article 10

Un classement général est établi dans chacune des **12 catégories**.

**Pour 2016, les catégories d'âge seront les suivantes :**

TNU 2016 – Catégories d'âges		
Catégories	Âges	Années de naissance
Catégorie A1	Femmes de 18 à 39 ans	Nées entre le 01//01/1977 et le 31/12/1998
Catégorie A2	Femmes de 40 à 49 ans	Nées entre le 01/01/1967 et le 31/12/1976
Catégorie A3	Femmes de 50 ans et plus	Nées en 1966 et avant
Catégorie C	Hommes de 18 à 29 ans	Nés entre le 01/01/1987 et le 31/12/1998
Catégorie D	Hommes de 30 à 39 ans	Nés entre le 01/01/1977 et le 31/12/1986
Catégorie E	Hommes de 40 à 44 ans	Nés entre le 01/01/1972 et le 31/12/1976
Catégorie F	Hommes de 45 à 49 ans	Nés entre le 01/01/ 1967 et 31/12/1971
Catégorie G	Hommes de 50 à 54 ans	Nés entre le 01/01/1962 et 31/12/1966
Catégorie H	Hommes de 55 à 59 ans	Nés entre le 01/01/1957 et 31/12/1961
Catégorie I	Hommes de 60 ans à 64	Nés entre le 01/01/1952 et 31/12/1956
Catégorie J	Hommes de 65 ans et plus	Nés en 1951 et avant
Catégorie Y	Handisport individuel	Nés en 1998 et avant

### Article 11

**Pour le classement du TNU, pour les concurrents masculins, seuls sont pris en compte, les points obtenus, en fonction de la place, sur le grand circuit.**

Sur chacune des épreuves du TNU, les **cinquante premiers de chaque catégorie « Masculins »** marquent respectivement (**60, 59, 58**, etc...).

Pour les épreuves de « difficulté 2 », **ces points sont affectés du coefficient 1,2.**

En outre, sur chaque épreuve, sont attribués à chacun des concurrents **5 points de fidélité.**

**Tous les points de fidélité seront comptabilisés pour le classement final.**

Un classement provisoire est établi après chaque épreuve.

### Article 12

**Les Féminines entreront dans le classement final du Trophée qu'elles aient couru sur le grand circuit ou sur le circuit de longueur immédiatement inférieure (lorsqu'il y a 3 circuits chronométrés, elles devront avoir participé sur le grand ou sur le moyen circuit).**

**Elles pourront faire le choix sur chaque épreuve** (Exemple: participation à l'Ekoï Tour sur le grand circuit et aux Copains sur le moyen circuit).

**[Cont@ct](mailto:Cont@ct) n°6 du 15 novembre 2015**

Sur chacune des épreuves du TNU, les **cinquante premières (catégories « Féminines »)** marquent respectivement :

- 60 (1<sup>e</sup>), 59 (2<sup>e</sup>), 58 (3<sup>e</sup>)..... **points sur le grand circuit.**

Sur chacune des épreuves du TNU, les **quarante premières (catégories « Féminines »)** marquent respectivement :

- 40 (1<sup>e</sup>), 39 (2<sup>e</sup>), 38 (3<sup>e</sup>) ..... **points sur le moyen circuit.**

Pour les épreuves de « difficulté 2 », **ces points sont affectés du coefficient 1,2.**

En outre, sur chaque épreuve, sont attribués à chacune des concurrentes **5 points de fidélité.**

**Tous les points de fidélité seront tous comptabilisés pour le classement final.**

Un classement provisoire est établi après chaque épreuve.

#### **Article 13**

##### **CONCURRENTS « Hors délais »**

Les concurrents qui :

- 1) passent aux **contrôles hors des délais** fixés par le règlement de l'épreuve et/ou
- 2) sont **doublés par la voiture-balai**  
et/ou
- 3) franchissent la ligne **d'arrivée après la fermeture des contrôles** ne pourront être classés sur aucune des épreuves entrant dans l'organisation du jour. En aucun cas, le temps enregistré par le concurrent sur son compteur ne pourra être pris en compte.

#### **Article 14**

**Pénalité de 5 points** pour les concurrents qui **cachent la lettre de leur catégorie.**

#### **Article 15**

A l'issue de chaque épreuve, est remis **un maillot au leader provisoire** de chaque catégorie.

En cas d'égalité de points à l'issue d'une manche du Trophée, c'est le plus âgé qui portera le maillot de leader (le nombre de maillots attribué à une même personne est limité à 2 sans compter celui remis à l'occasion du classement final du Trophée).

Le premier de chaque catégorie d'âge doit obligatoirement **porter le maillot distinctif de leader** remis à l'issue de chacune des épreuves du Trophée. En cas de non-respect de cette clause, **une pénalité de 10 points** lui sera infligée.

#### **Article 16**

« Pour le classement général final, seuls **les quatre meilleurs résultats** (en points) seront pris en compte pour chaque concurrent. En cas d'égalité, sera déclaré vainqueur celui qui répondra aux conditions suivantes prises dans l'ordre :

- a) Avoir participé au plus grand nombre d'épreuves
- b) Avoir obtenu le plus grand nombre de points sur les épreuves de « difficulté 2 »
- c) Être le plus âgé.

#### **Article 17**

Pour apparaître au classement final du TNU et être récompensés, les concurrents devront avoir participé à au moins 4 épreuves.

#### **Article 18**

**Pour le classement final, dans chacune des 12 catégories, les cinq premiers concurrents classés ET ayant participé à au moins 4 épreuves,** seront récompensés.

**Le premier de chaque catégorie recevra également un maillot.**

### Article 19

Les récompenses seront remises lors de la cérémonie protocolaire de la dernière épreuve du TNU (à La Souterraine, le dimanche 04 septembre 2016, à l'issue de l'Écureuil). Pour les recevoir, les lauréats devront obligatoirement être présents.

### Article 20

Les classements généraux du TNU individuel et du TNU par équipes, seront affichés à l'accueil, la veille et le jour de chaque épreuve.

### Article 21

Toute réclamation (accompagnée d'une enveloppe timbrée) sera adressée à :

**Jean-Claude DURAND** 26, rue de l'Euche 89200 SAUVIGNY LE BOIS

[icetn.durand@wanadoo.fr](mailto:icetn.durand@wanadoo.fr)

### Article 22

Pour toutes les épreuves, les coureurs classés parmi les **quinze premiers du TNU** (dans chaque catégorie) seront prioritaires sur la grille de départ de l'épreuve suivante, à condition qu'ils fassent parvenir leur **engagement** avant la date limite fixée par les organisateurs.

Pour la première épreuve 2016, **SEULS** seront prioritaires, les concurrents qui, en 2015, étaient classés dans les 15 premiers du classement final, à condition qu'ils aient participé à au moins 4 épreuves.